

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 9 juillet 2024

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 juillet 2024
Nombre de membres en exercice : 23
Quorum : 12

Étaient présents (16) ou représentés (5) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bénédicte BORREL, *Jean-Paul BOUVIER représenté par Valérie ROUX*, Bernard DUCREUX, *Francis GILBERT représenté par Dominique GUELON*, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, *Magali LEWICKI représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET*, *Arnaud MITORAJ représenté par Patricia FOUGERE*, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, *Valéry VIALARD représenté par Henri-Bernard BOULINGUEZ*

Étaient absents ou excusés (2) :

Julie DURIEZ, Xavier Dubois
Secrétaire de séance : Martine MATHELY

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2024

Installation de Laurence RAGI en tant que conseillère municipale

DM 2 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De voter la décision modificative n°2 du budget assainissement comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

intérêts d'emprunt

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0.00 €	4 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-626 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	4 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6611 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70611 : Redevances d'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
R-70613 : Participations pour assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestas* de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2063 : Frais d'études, de recherche et de développ. et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28156 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-131 : Subventions d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-212 : Agencements et aménagements de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		5 000.00 €		5 000.00 €

TARIFS DE LA PATAUGEOIRE MUNICIPALE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité:

- De voter la grille tarifaire suivante pour la pataugeoire à compter du juillet 2024 :

Type d'entrée	Prix en euros
Ticket jaune : 1ère entrée achetée	3.50
Ticket mauve à partir de la 2ème entrée achetée	1.80
Carte Orcétois valable au mois de juillet (bleue ou jaune)	8
Carte Orcétois valable au mois d'août (bleue ou jaune)	8
ALSH d'Orcet - 1er enfant	3.50
ALSH d'Orcet - à partir du 2ème enfant jusqu'au 14ème enfant	1.80
ALSH d'Orcet - de 15 à 20	Gratuit

René GUELON : les tarifs n'avaient pas été modifiés depuis 2021. L'ALSH d'Orcet en réalité n'accède plus à la pataugeoire car nous n'avons pas de maître-nageur.

Dominique GUELON : la pataugeoire nous coûte cher, en personnel et en entretien. Sa pérennisation est une question mais la fréquentation n'est pas en augmentation. Beaucoup de gens ont des piscines chez eux. Nous la maintenons surtout en cas de fortes chaleurs. On ne pourra pas la maintenir en l'état actuel de fonctionnement. Il faudra faire une commission l'année prochaine.

MARCHE DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT AU PONT DU MALPAS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet de travaux conformément au CCTP ci-annexé
- d'inscrire ces travaux dans la liste des projets à réaliser en 2024

- de lancer une procédure de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux
- d'engager la somme correspondante à la réalisation de ces travaux sur le budget assainissement 2024
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché

René GUELON : on est en train de faire chiffrer les travaux, les réponses sont prévues pour le 21 juillet. On est entre 65.000 et 80.000 € HT

On doit faire de la pêche électrique pour protéger les poissons et la police de l'eau ne nous permettra pas de faire de travaux l'hiver. Il faudra lancer les travaux rapidement .

Dominique GUELON : C'est la fédération de pêche qui endort les poissons et les emmène plus loin puis nous protégeons le chantier pour ne pas que les poissons reviennent pendant le chantier. C'est un ruisseau de première catégorie, nous sommes très règlementés.

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX TELECOM RUE ALEXANDRE ROUEL

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité:

- d'approuver l'avant-projet de travaux
- de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune sur le domaine public une largeur de fouille estimée à 2304.00 € HT soit 2764.80 € TTC
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et de pose du matériel, de génie civil aux territoire d'énergie du Puy-de-Dôme
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à 5500 € HT, soit 6600 € TTC
- d'autoriser Monsieur le maire à verser cette somme après réajustement en fonction du relevé définitif dans la caisse du receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention particulière d'enfouissement, des réseaux de télécommunication ci-annexée
- De dire que les inscriptions budgétaires sont inscrites au budget

René GUELON : à partir de 2025, les communes devront participer à hauteur de 60%, il y a beaucoup de demandes et nous allons nous aligner sur les autres Territoires d'Énergie. Cela passera à 100% pour le festif.

ECLAIRAGE RUE ALEXANDRE ROUEL SUITE AMENAGEMENT B.T

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** le montant estimé des travaux qui s'élèvent à 3.000 € H.T. dont la part communale équivaut à 1.500 € H.T. (dans la proportion de 50% du montant total H.T)
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public avec le TE 63

CREATION DE POSTE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité:

- De créer, à compter du 1^{er} septembre 2024, un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour l'emploi d'adjoint au responsable du centre technique municipal

Dominique GUELON : c'est le poste de Jean-Philippe PINET. Il y a beaucoup de mobilité dans les collectivités territoriales.

René GUELON : Oui, c'est la même chose à la communauté de communes. Bertrand VIZCAINO a choisi de partir au Département. Son poste était ouvert en catégorie B et il n'avait pas le concours. Nous serons appuyés dans le recrutement par un intervenant extérieur. Nous n'avons plus le suivi que nous demandons depuis quelques années, la partie administrative du poste a été délaissée.

MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME POUR L'ENGAGEMENT D'UNE NEGOCIATION EN VUE DE CONCLURE UN ACCORD COLLECTIF DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - GARANTIE PREVOYANCE.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité:

- **d'étudier** l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire - garantie prévoyance,
- **de donner** mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin :
 - qu'il procède à la négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de conclure un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire et plus spécifiquement sur la garantie prévoyance ;

- qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif,
 - Précise que la validité de cet accord collectif et son application au sein de notre collectivité/établissement est subordonnée à son approbation par l'assemblée délibérante dans un second temps, et qu'à cette condition l'accord sera signé.

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - MANDATEMENT DU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU
PUY-DE-DOME AFIN DE LANCER UNE PROCEDURE DE MISE EN
CONCURRENCE EN VUE DE CONCLURE UNE CONVENTION DE
PARTICIPATION EN MATIERE DE PREVOYANCE.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité:

- **de mandater** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de mener pour le compte de la Commune d'Orcet la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie prévoyance.
- **de s'engager** à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause
- **de prendre acte** que l'adhésion de la Commune à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme par délibération et après convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la Commune d'Orcet aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Informations au Conseil :

Acquisition du bâtiment de l'ancienne métallerie dans la zone des Sagnes : nous avons reçu l'expertise du bâtiment mandatée par l'EPF. Il est en zone inondable. C'est un entrepôt léger.

Fourrière de véhicules : cela concerne 18 communes de l'intercommunalité mais porté par la commune de Vic-le-Comte. Il y aura des frais pour la commune si le véhicule n'est pas récupéré. Cela nous permettra de faire enlever des véhicules que parfois les propriétaires ne veulent pas récupérer et qui restent stationnés longtemps.

G rard Chevrier-Dousset : o  en est-on de la rue scolaire ?

Dominique Gu lon :

Nous reprendrons ce dossier apr s les travaux d'assainissement, d'enfouissement et de voirie qui doivent se faire sur la rue Alexandre Rouel. Nous devons pr voir des am nagements pour que les enfants puissent cheminer   pied en s curit .

S bastien MORANGE est nomm  conseiller d l gu    la communication. Jusqu'  ce que nous ayons avanc  nos r flexions, c'est moi qui ferait la partie culture.

Nous ferons une c r monie   la rentr e pour nommer la m diath que d'Orcet Fran ois MARQUET qui a port  l'int gration de notre biblioth que dans le r seau intercommunal   bout de bras.

La s ance est lev e   20h30

Lu et sign  en s ance du Conseil municipal du 10 octobre 2024

La Secr taire de s ance

Martine MATHELY

Le Maire



Dominique GUELON